
DECISION N° : **191.07.2024**

OBJET : **Contrat de conseil et d'assistance pour la passation et la gestion des contrats d'assurance**

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

VU l'arrêté n°02.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

VU la proposition de contrat de la société CS Entreprise pour le conseil et l'assistance pour la passation et la gestion des contrats d'assurance,

Considérant que les contrats d'assurance en cours, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024, doivent être relancés,

Considérant que les lots d'assurance à relancer sont décomposés comme suit :

- Lot 1 : Responsabilité Civile
- Lot 2 : Flotte Automobile et Mission
- Lot 3 : Tous Risques Exposition
- Lot 4 : Protection Juridique

Considérant la volonté de la ville d'avoir un contrat de conseil et d'assistance pour la passation et la gestion des contrats d'assurance de la ville d'Osny,

DECIDE :

Article 1 :

De conclure et de signer avec la société CS Entreprise sise 3 rue Bordeaux Psalmon à Talmontiers (60590), représentée par Monsieur Thierry CURT, un contrat de conseil et d'assistance pour la passation et la gestion des contrats d'assurance.

La prestation comprend la réunion de cadrage, l'élaboration du dossier de consultation, l'analyse des candidatures et des offres, la présentation du rapport d'analyse des offres en Commission d'Appel d'Offres, la vérification des notes de couverture et le suivi de l'exécution des contrats d'assurance.

Article 2 :

Le contrat démarre à compter de la date de notification et jusqu'au parfait achèvement des prestations.

Article 3 :

Dit que la dépense résultant dudit contrat, d'un montant global et forfaitaire de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune.

Dit qu'un acompte de 30 % du montant total de la prestation, soit 1 080 € TTC, sera versé au démarrage du contrat.

Dit que la somme représentant 50 % du montant total de la prestation, soit 1 800 € TTC, sera versée à la remise du DCE.

Dit que la somme représentant 20 % du montant de la prestation, soit 720 € TTC, sera versée à la remise de l'analyse.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 30/07/2024



Pour le Maire absent, par suppléance,

Mme Tatiana PRIEZ, adjointe au Maire



C.S
Entreprise
Audit & Conseil en Assurances



CONSEIL ET ASSISTANCE POUR LA PASSATION ET LA GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE

OFFRE DE PRESTATION DE SERVICE

Thierry CURT - Gérant
t.curt@cs-entreprise.com

Présentation de CS ENTREPRISE



Qui sommes-nous ?

CS ENTREPRISE, organisme privé d'audit et de conseil en assurances DEPUIS 1976, indépendant des assureurs et des réseaux de distribution (courtiers, agents généraux, ...), propose ses compétences et son expérience de plus de 40 ans pour réaliser ces missions.

Une connaissance accrue du monde de l'assurance et du marché, doublée d'une expérience terrain.



Missions

-Vérifier la bonne cohérence entre les risques encourus par nos clients et les garanties d'assurances acquises.

-Établir des CCTP (Cahier des Clauses Techniques et Particulières) pour chaque risque assurable. Les textes de garanties sont le point fort de notre organisme qui les rédige sur mesure sans ambiguïté sur les définitions, les exclusions et ceci au profit de l'assuré,
-Négocier et contrôler la mise en place des préconisations.



Objectifs

Vous accompagner et optimiser vos polices d'assurances.

La méthodologie développée par CS ENTREPRISE pour l'analyse des propositions techniques des assureurs permet de sécuriser nos clients dans leurs choix.

Les consultants ont une expérience de terrain dans des postes opérationnels ou fonctionnels en rapport direct avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la passation des marchés d'assurance. Ils ont ainsi acquis une bonne connaissance du sujet ou du thème pour lequel ils interviennent.

Orias

CS ENTREPRISE est inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 055 280, satisfaisant ainsi à l'ensemble des obligations juridiques imposées par le législateur.

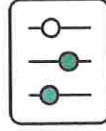
Agrément

CS ENTREPRISE satisfait aux obligations définies par l'Arrêté du 1er décembre 2003 modifiant l'Arrêté du 6 février 2001 conférant l'agrément prévu par l'article 54 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Consultants

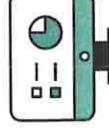
Les consultants du cabinet sont tous titulaires des diplômes qui sont imposés par l'article 1er de l'Arrêté du 6 février 2001 (voir CV de l'équipe) pour l'exercice de la profession d'auditeur et de consultant en assurances.

Nos Références



Missions en cours

RADIO FRANCE · CLARINS
VILLE DE MARSEILLE · SEMAPA ·
CHU DE TOURS · COLLEGE DE France ·
CNES : Centre National d'Etudes spatiales ·
ESA : Agence Spatiale Européenne ·
ASP : Agence de Sécurité des Paiements ·
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et
la Culture
IGESA : Institution de Gestion Sociale des Armées
CERN : Centre et d'étude de Recherche Nucléaire
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
VITAL SESAME



Quelques exemples de clients

2022-2023

- CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
- DCI : Défense Conseil Internationale
- ARTE
- OCDE : Organisation Européenne de Coopération Economique
- INTERPOL
- FGAO : Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages

Contexte de la demande



Le présent marché a pour objet l'assistance de la Mairie d'Osny dans la passation et la gestion de ses marchés d'assurances et de l'exécution des contrats. Il s'agit après avoir effectué une identification des besoins d'assurances , de proposer et de mettre en œuvre une stratégie d'achat d'assurance.

Les contrats d'assurance en cours, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024, sont répartis en 4 lots définis comme suit :

- Lot 1 / Responsabilité Civile
- Lot 2 : Flotte Automobile et Mission
- Lot 3 : Tous Risques Exposition
- Lot 4 : : Protection Juridique

La consultation

La Mairie d'Osny souhaite confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place et le suivi de son programme d'assurance avec un démarrage à la notification en 3 phases :

- 1.Elaboration du dossier de consultation
- 2.Analyse des candidatures et des offres / Attribution des candidats
- 3.Exécution des contrats d'assurance

Réunion de cadrage




En amont, une réunion de cadrage sera organisée avec pour objectif de valider la mission avec les aspects suivants :

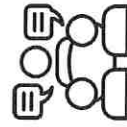
- Confirmer le périmètre, les objectifs, les priorités, la démarche méthodologique, les outils / modèles de documents et liste des livrables attendus
- Présenter les équipes, leurs rôles et responsabilités et les interlocuteurs respectifs
- Identifier les acteurs, parties prenantes à mobiliser durant la mission
- Echanger sur un planning initial des travaux décliné par prestation et intégrant les jalons clés
- Communiquer sur tous les éléments essentiels du projet
- Collecter toute la documentation nécessaire à une immersion efficace de l'équipe projet dans le contexte, par exemple :
 - Cartographie des couvertures assurantielles
 - Les contrats d'assurances en cours
 - La convention de prestation de services
 - Les statistiques sinistres
 - Les process en cours
 - Patrimoine et sa répartition
 - Et tout document que vous jugeriez utile ou évoqué lors de cette réunion

C'est dans ce cadre que CS ENTREPRISE répond à cette mission.


Périmètre de la mission



 Présentation
du
déroulement
de la mission




Cadrage

 Dossier de
consultation en appel
d'offres ouvert


Point
d'étape

Pièces du marché

 Analyse des offres et
des candidatures

Présentation
du rapport
CAO

Rapport d'analyse
des offres

 Attribution du
marché

Clôture

Vérification des
notes de couverture



Elaboration du Dossier de Consultation



- cf planning

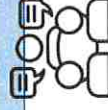


Pièces du dossier de consultation des entreprises

- Règlement de consultation
- CCAP
- CCTP
- Acte d'engagement et ses annexes
- Cadre de réponse technique
- Convention de Prestation de Service



- Déterminer la procédure la plus pertinente en termes de coût et de qualité du contrat
- Etablir un DCE intégrant les propositions validées pour optimiser l'exécution des marchés d'assurance



- Rédaction de l'ensemble des pièces du DCE en lien avec le Service Marchés Publics :
- Réunion avec le service assurance et juridique
- Relance des lots déclarés infructueux

Lancement de l'appel d'offre

Analyse des candidatures et des offres



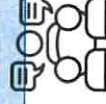
- Après la réception des offres
- En fonction du nombre de lots et d'offres par lot
- cf planning



- A partir des critères énoncés dans le règlement de consultation, analyse des offres techniques et financières avec la remise du rapport d'analyse des offres



- Analyser de manière comparative les offres des candidats
- Mettre en avant la pertinence des offres : coûts / garanties / qualité en fonction des critères de jugement
- Etablir un rapport clair et concis à l'attention des membres de la CAO



- Analyse de la régularité des candidatures
- Réunions point d'étapes
- Présentation du rapport d'analyse des offres

Commission Appel d'offres

Consultant dédié pour vous accompagner



CS
Entreprise
Assur & Gestion Assurances

**Thierry
CURT**
**Consultant
sénior**
**Chef de la
projet de la
mission**
Dirigeant de CS
ENTREPRISE
depuis 2006



Formation juridique, diplômé de la Faculté de Droit de Montpellier / Certificat du droit des assurances (Diplôme Universitaire de 2ème cycle) / Droit des assurances Construction (Diplôme Universitaire de 2ème cycle) de la faculté de Droit de Montpellier.

A été Maître assistant à la faculté de Droit de Montpellier

Conseils et assistance pour la mise en place de : programmes d'assurances

Suivi des contrats en cours ; interprétation de clauses juridico-assurance, et informations sur la jurisprudence cour de cassation et conseil état.

Rédactions de réponses juridiques et assurantielles dans le cadre des missions de suivi des contrats,

Diagnostic technique et recommandations sur les contrats d'assurance construction, Responsabilité Civile Maître Ouvrage, Dommages ouvrages, Tous Risques Chantier Montage Essais, Etc.....

Rédactions de très nombreux articles sur l'assurance dans la revue CS Liaison : revue technique en assurances : composition de divers articles sur des sujets assurantiels destinées aux clients de CS Entreprise

Veille jurisprudentielle



Animation de formation : Multirisque entreprise & professionnelle, responsabilité civile, flotte automobile, responsabilité civile des mandataires sociaux, gestion des sinistres, atteinte à l'environnement, cybercriminalité, captive d'assurance, assurances construction

Notre expertise



Appels d'offres publics en assurance :

- Connaissances approfondies des usages du courtage d'assurance et les effets sur les achats
- Connaissances approfondies des contrats d'assurances du marché : Multirisque du patrimoine, construction, responsabilité civile, etc...
- Maîtrise des procédures d'achats de contrats d'assurances dans les secteurs privés et publics :
- Rétroplanning, rédaction du dossier de consultation des entreprises (CCTP, CCAP, règlement de consultation.) audits des courtiers lors des marchés négociés, rapport d'analyse et présentation en Commission d'Appel d'Offres (assurance Dommages aux biens, assurance Mandataires Sociaux, Construction, Risques Spéciaux, etc.)

Audit et conseils en assurance :

- Conseils et assistance pour la mise en place de : programmes d'assurances internationaux placement de risques spéciaux
- Diagnostic technique et recommandations sur les contrats d'assurances IARD, d'assurances construction, prévoyance et risques statutaires
- Suivi des contrats en cours ; interprétation de clauses juridiques- assurance, et informations juridiques-assurantielles
- Rédactions de réponses juridiques et assurantielles dans le cadre des missions de suivi des contrats

Le budget



	HT	€ TTC
DCE	1.500	1.800
Analyse	1.500	1.800
TOTAL	3.000	3.600

Conditions de règlement



Sauf mention express, les factures seront réglées par virement sur le compte ouvert sur le compte ouvert dont les caractéristiques figurent ci-après dans un délai maximum de 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture.

Au-delà de ce délai, des intérêts moratoires basés sur une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur seront applicables.

Banque 30066

Guichet 10957

N° compte 00020182801

Clé 92

Devise EUR

SIRET : 487 839 698 00031

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 3006 6109 5700 0201 8280 192

Domiciliation

CIC CONFLANS SAINTE HONORINE

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFRPP

Conditions de règlement



- ECHEANCIER**
- 30% d'acompte
 - 50% à la remise du DCE:
 - 20% à la remise de l'analyse

Pour CS ENTREPRISE
Thierry CURT
t.curt@cs-entreprise.com
Tel 06.28.63.71.54

Fait à TALMONTIERS,
le 15 juillet 2024

CS ENTREPRISE
3 rue Bordeaux Paalmon
80590 TALMONTIERS
Tél 01 38 72 42 22 - Fax 01 38 72 50 27
contact@cs-entreprise.com

Nom du client :
Bon pour accord
Nom et qualité
Date, signature et cachet



Pour le Maire absent, par
suppléance,

[Signature]
Marie Tatiana PIERRE, adjointe au Maire

Nous Contacter



Adresse

CS ENTREPRISE
3 rue Bordeaux Psalmon
60590 TALMONTIERS

Direction Générale AMO

Thierry CURT
Téléphone : 06 09 67 04 52
Mail : t.curt@cs-entreprise.com

Pôle commercial

Vanessa SCHMIDT
Téléphone : 06 28 63 71 54
Mail : contact@cs-entreprise.com

